

Pour diffusion immédiate

Fête des voisins

À LÉVIS, LES VOISINS SE DONNENT RENDEZ-VOUS LE SAMEDI 7 JUIN !

Lévis, le 28 février 2014. – La Ville de Lévis invite toute la population à participer à la Fête des voisins qui se tiendra le samedi 7 juin prochain partout sur le territoire lévisien. Une initiative du Réseau québécois de Villes et Villages en santé (RQVVS), cet événement provincial trouve sa juste place dans le cadre de la Semaine de la municipalité. Cette activité a pour but de rapprocher les gens vivant dans un même milieu et de leur insuffler un esprit de cordialité et de solidarité.

« Cet événement rassembleur a pour but de rapprocher les gens vivant dans un même milieu. La Fête des voisins est le meilleur des prétextes pour développer le sentiment d'appartenance à son quartier, à sa ville et favorise également un esprit de cordialité et de solidarité » a souligné monsieur Gilles Lehouillier, maire de Lévis.

C'est dans cet esprit que la Ville de Lévis s'associe à cet événement pour une septième année consécutive et invite les Lévisiens et les Lévisiennes à être au cœur des préparatifs en célébrant le bon voisinage et en organisant leur propre Fête des voisins. Que ce soit lors d'un 5 à 7, d'un repas communautaire ou d'un pique-nique, plusieurs formules sont possibles et sauront plaire aux petits et aux grands qui seront heureux de participer à l'élaboration de cette fête.

L'Office municipal d'habitation de Lévis tiendra dans la plupart de ses établissements des activités dans le contexte de la Fête des voisins. La Maison de la Famille Chutes-Chaudière (418 839-1869) et la Maison de la Famille Rive-Sud (418 835-5603) sont des organismes partenaires avec lesquels la population peut échanger sur le sujet.

Des cartons d'invitation et des affiches seront disponibles au début du mois de mai auprès des organismes partenaires ainsi qu'à l'hôtel de ville de Lévis situé au 2175, chemin du Fleuve à Saint-Romuald et dans les bureaux d'arrondissements :

- 795, boulevard Alphonse-Desjardins à Lévis
- 959, rue de l'Hôtel-de-Ville à Saint-Jean-Chrysostome
- 1, Place Chamberland à Saint-Étienne

Autorisation nécessaire pour les fermetures de rues

Si vous souhaitez organiser une activité qui empiète sur la voie publique, assurez-vous d'obtenir les autorisations nécessaires auprès de la Direction du service de police de Lévis, afin de respecter la réglementation municipale et d'assurer la sécurité de la population. Veuillez remplir le formulaire en ligne à l'adresse suivante : www.ville.levis.qc.ca/police/ **avant le vendredi 25 avril 2014.**

La Fête des voisins au Québec

Depuis la toute première édition en 2006, la Fête des voisins ne cesse d'attirer de nouveaux adeptes. En 2013, près de 200 000 personnes ont participé à environ 3 800 fêtes à travers la province. Près de 300 municipalités et organismes locaux ont contribué à ce succès en s'inscrivant à l'événement en tant que relais.

Pour obtenir plus de détails quant à l'organisation d'une telle activité, pour inscrire votre fête sur le site officiel, pour participer au concours de photos ou encore pour devenir ami de la page Facebook de la **Fête des voisins**, vous pouvez consulter le site Internet du Réseau québécois de Villes et Villages en santé : www.fetedesvoisins.qc.ca.

- 30 -

Source : Nicole Rodrigue
Conseillère en communication
Téléphone : 418 835-8288

